



**HAL**  
open science

# L'accueil et l'intégration des migrants en Allemagne : les limites de l'hospitalité et de la solidarité

Ingrid Tucci

► **To cite this version:**

Ingrid Tucci. L'accueil et l'intégration des migrants en Allemagne : les limites de l'hospitalité et de la solidarité. Migrations Société, 2016, L'Allemagne face au nouveau "défi migratoire" : les réfugiés au coeur des tensions identitaires, 166, pp.15-35. 10.3917/migra.166.0015 . halshs-01426002

**HAL Id: halshs-01426002**

**<https://shs.hal.science/halshs-01426002>**

Submitted on 18 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Tucci, Ingrid. "L'accueil et l'intégration des migrants en Allemagne: les limites de l'hospitalité et de la solidarité." *Migrations Société* n° 166/4 (2016): 15-35.

## L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES MIGRANTS EN ALLEMAGNE : LES LIMITES DE L'HOSPITALITÉ ET DE LA SOLIDARITÉ

Ingrid Tucci\*

Au cours de l'été 2015, Angela Merkel et son homologue autrichien ouvrent les frontières entre leur deux pays. La chancelière allemande a alors décidé d'accueillir les demandeurs d'asile syriens qui se dirigeaient vers l'Allemagne sans les renvoyer vers l'État membre considéré responsable du traitement de leur dossier en vertu de la convention de Dublin<sup>1</sup>. L'Allemagne est ainsi devenue une des premières destinations des migrants au sein de l'Union européenne (UE). Alors que le nombre de premières demandes a augmenté de seulement 26 % en France entre 2014 et 2015, il a augmenté de 150 % en Allemagne. Environ 442.000 personnes y ont déposé une demande d'asile pour la première fois en 2015<sup>2</sup>, elles étaient sept fois plus nombreuses qu'en France (75.000 demandes)<sup>3</sup>. Sur les trois dernières années, les Syriens formaient le groupe le plus représenté parmi les demandeurs d'asile (23 % en 2014, 36 % en 2015 et 39 % pour le premier semestre 2016). La phrase emblématique prononcée par Angela Merkel le 31 août 2015, « *Nous y arriverons* » (« *Wir*

---

\* Sociologue, chercheuse au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), rattachée au Laboratoire d'économie et de sociologie du travail (LEST), Aix Marseille Univ, CNRS, LEST, Aix-en-Provence, France.

<sup>1</sup> La convention de Dublin relative à la détermination de l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile, signée le 15 juin 1990 dans le cadre de la Communauté européenne par tous ses États membres, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1997. Pour des informations plus détaillées sur la convention de Dublin — et plus globalement le "dispositif Dublin", voir CASTAGNOS-SEN, Anne, "1991-2003. La construction d'un droit européen en matière d'asile : à quel prix ?", *Migrations Société*, vol. 28, n° 165, juillet-septembre 2016, pp. 91-106.

<sup>2</sup> BUNDESAMT FÜR MIGRATION UND FLÜCHTLINGE, *Aktuelle Zahlen zu Asyl* [En ligne], 2016, 11 p. (voir p. 3), [https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Downloads/Infothek/Statistik/Asyl/aktuelle-zahlen-zu-asyl-mai-2016.pdf?\\_\\_blob=publicationFile](https://www.bamf.de/SharedDocs/Anlagen/DE/Downloads/Infothek/Statistik/Asyl/aktuelle-zahlen-zu-asyl-mai-2016.pdf?__blob=publicationFile). La part des demandes d'asile rejetées en première instance est passée de 60 % à 43 % entre 2014 et 2015. Calculs réalisés à partir des données d'Eurostat, disponibles en ligne, <http://ec.europa.eu/eurostat/web/asylum-and-managed-migration/data/database>. Par ailleurs, le taux de protection varie considérablement en fonction de la nationalité des demandeurs d'asile : en 2014, il atteignait 0,3 % pour les Serbes 2,6 % pour les Albanais, 70 % pour les Afghans et près de 100 % pour les Syriens et les Érythréens. Voir INSTITUT FÜR ARBEITSMARKT UND BERUFSFORSCHUNG, "Asyl- und Flüchtlingsmigration in die EU und nach Deutschland", *Aktuelle Berichte*, n° 8, 2015.

<sup>3</sup> Statistiques disponibles sur le site du ministère de l'Intérieur français, <http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Statistiques/Tableaux-statistiques/Les-demandes-d-asile>. Par ailleurs, une comparaison européenne montre que, si l'on se réfère au produit intérieur brut (PIB) ou au nombre d'habitants, la France auraient dû accueillir bien plus de migrants en 2015. Voir BRENKE, Karl, "Flüchtlinge sind sehr ungleich auf die EU-Länder verteilt - auch bezogen auf die Wirtschaftskraft und Einwohnerzahl", *DIW Wochenbericht*, 2015, vol. 82, n° 39, pp. 867-881.

*schaffen das* »), a suscité de nombreuses polémiques. Les administrations allemandes n'étaient pas prêtes à accueillir les nouveaux migrants : à partir de l'été 2015, les files d'attente sont devenues de plus en plus longues aux postes d'enregistrement des demandes d'asile et les services sociaux ont été débordés. Un problème majeur a été la mise à disposition de logements de premier accueil. La mise à disposition de ces derniers se faisant souvent attendre, de nombreuses personnes ont été logées dans des tentes, comme à Hambourg, ou ont attendu, comme à Berlin, que de nouveaux hangars de l'ancien aéroport de Tempelhof soient ouverts et aménagés. Ces derniers disposent dorénavant de 2 000 places et accueillent actuellement 1 150 personnes (certaines depuis plus de 6 mois).

Cette nouvelle immigration a lieu dans un contexte de montée de la banalisation du racisme. Depuis octobre 2014, le mouvement « Patriotes d'Europe contre l'islamisation de l'Occident » (« *Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes* », PEGIDA) affiche clairement et ouvertement sa position anti-musulmane, anti-immigrés et anti-réfugiés. Parallèlement, le parti populiste de droite Alternative pour l'Allemagne (« *Alternative für Deutschland* », AfD), fondé en 2013, connaît une augmentation des adhésions parmi les jeunes de moins de 30 ans, les personnes sans emploi, les ouvriers et les habitants des États fédéraux situés sur les territoires de l'ancienne République démocratique d'Allemagne (RDA). Lors des dernières élections régionales de Saxe-Anhalt en mars 2016, l'AFD est devenue la deuxième force politique (24,3 % des suffrages) après l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (« *Christlich Demokratische Union Deutschlands* », CDU), qui a récolté 28,8 % des votes. Toutefois, la peur du déclassement social et l'euroscpticisme qui s'expriment dans l'adhésion aux idées de ce parti, ne sont pas propres aux habitants des territoires de l'ancienne RDA.

Dans ce contexte de nouvelle migration et d'« extrême-droitisation » de la politique, il est intéressant de questionner l'idée selon laquelle il existerait aujourd'hui un « *modèle allemand* » d'accueil et d'intégration des migrants. La réforme du Code de la nationalité, l'instauration d'un dialogue avec les instances représentatives des immigrés, de leurs descendants ou encore des musulmans et, plus généralement, la mise en place d'une politique d'intégration des nouveaux migrants sont le signe que la société allemande change depuis quelques années. L'idée d'une « *culture de bienvenue et de reconnaissance* »,

« *Willkommens- und Anerkennungskultur* »<sup>4</sup>, lancée par l'Office fédéral des migrations et des réfugiés (« *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge* », BAMF) semble être le *leitmotiv* de la nouvelle politique d'intégration allemande. Dans les faits, elle a été mise en place à un moment où l'Allemagne débattait du manque d'ouvriers qualifiés et du défi que représente le vieillissement de sa population. En réalité, la vague de solidarité avec les migrants qui a émané de la population allemande durant l'été 2015 est devenue l'emblème de cette « *culture de bienvenue* ». Toutefois cette solidarité est à géométrie variable et n'est pas exempte de réticences à l'égard de certaines populations considérées comme « *trop différentes culturellement* ». Si l'Allemagne a fait preuve de solidarité envers les migrants, il n'en reste pas moins que cette solidarité a des limites qui ont pris la forme d'un durcissement du droit d'asile ces deux dernières années. Cette introduction au dossier a pour objectif de dégager les évolutions récentes de la politique d'immigration et d'intégration en l'Allemagne pour montrer que cette dernière peine à s'assumer comme société d'immigration et est à la recherche d'une nouvelle manière de « *faire société* ». Les contributions de ce dossier replacent quant à elles la situation actuelle dans une perspective historique, analysent les processus de construction de l'altérité et interrogent les conditions d'émergence d'une société allemande dans laquelle les migrants et leurs descendants, indépendamment de leur origine nationale, de leur religion et de leur couleur de peau auraient toute leur place. Elles montrent également l'influence de la montée des mouvements et des discours d'extrême droite comme obstacle à ces processus.

### **Le « *modèle allemand* » aujourd'hui**

Le « *modèle allemand* » se réfère avant tout au modèle économique de l'Allemagne, pays au tissu industriel encore relativement solide et parmi les premiers exportateurs au monde. Malgré la crise financière de 2007-2008, c'est un des rares États membres de l'UE dont le taux de chômage a baissé entre 2008 et 2012<sup>5</sup>. Néanmoins, le « *modèle allemand* » cache

---

<sup>4</sup> Cette culture de bienvenue et de reconnaissance serait une attitude ou prédisposition positive à l'égard des nouveaux arrivants étrangers, mais aussi — dans une certaine mesure — des immigrants et de leurs enfants qui vivent depuis longtemps en Allemagne. Cette expression, dont la signification reste relativement floue, connaît une utilisation inflationniste et peut être appliquée à différentes échelles : aux niveaux individuel, interpersonnel, associatif, organisationnel et institutionnel. Voir à ce sujet HECKMANN, Friedrich, "Willkommenskultur was ist das, und wie kann sie entstehen und entwickelt werden", *Efms Paper*, n° 7, 2012, 12 p.

<sup>5</sup> COMMISSION EUROPÉENNE, *Employment and Social Developments in Europe 2013, 2014*, 504 p. (voir p.

une réalité sociale moins reluisante, puisque le taux de pauvreté stagne depuis 2009 à un niveau relativement élevé (14 %) <sup>6</sup> et la part des emplois « *atypiques* » est supérieure à la moyenne européenne (40 % pour l'Allemagne contre 36 % pour la moyenne des États membres de l'UE) <sup>7</sup>.

L'idée selon laquelle il existerait un « *modèle allemand* » d'intégration des immigrés et de leurs enfants ou de "gestion" des relations inter-ethniques est discutée depuis plusieurs décennies au sein des sciences sociales : dans les typologies développées, la conception ethnique et exclusionniste qui prévaut en Allemagne s'opposerait au modèle républicain et assimilationniste français, ainsi qu'au multiculturalisme britannique. Ces idéaux-types seraient caractérisés en particulier par des conceptions distinctes de la citoyenneté, par différents modes de reconnaissance des minorités ethniques et religieuses et, de manière plus générale, par des politiques d'intégration différentes. Toutefois, entre autres sous l'effet de l'eupéanisation des politiques d'asile et d'immigration, nous constatons une certaine convergence, notamment entre les politiques d'intégration française et allemande qui mettent toutes les deux l'accent depuis quelques années sur l'intégration civique obligatoire <sup>8</sup>. Outre la mise en place de contrats d'intégration, de cours de langue et de civilisation, de tests conditionnant l'accès au titre de séjour permanent et à la nationalité, ce sont en particulier les « *normes et les valeurs* » à partager qui sont dictées tout au long du parcours d'intégration en Allemagne, ou encore en France lors des formations dispensées dans le cadre du Contrat d'accueil et d'intégration <sup>9</sup>, remplacé en 2016 par le Contrat d'intégration républicaine.

Malgré un rapprochement à différents niveaux, les modalités d'accès à la citoyenneté par l'acquisition de la nationalité ont constitué pendant longtemps une des différences les plus

---

36)

<sup>6</sup> GOEBEL, Jan ; GRABKA, Markus M. ; SCHRÖDER, Carsten, "Einkommensungleichheit in Deutschland bleibt weiterhin hoch: junge Alleinlebende und Berufseinsteiger sind zunehmend von Armut bedroht", *DIW-Wochenbericht*, vol. 82, n° 25, pp. 571-586.

<sup>7</sup> SCHULZE BUSCHOFF, Karin, "Atypische Beschäftigung in Europa", *WSI Study*, n° 1, 2016, 57 p. Les « *emplois atypiques* » comprennent le travail intérimaire, les "minijobs" rémunérés 450 euros par moi, les emplois à temps partiel et les emplois à contrat à durée déterminée (CDD). Les chiffres se rapportent à l'année 2014.

<sup>8</sup> JOPPKE, Christian, "Beyond National Models: Civic Integration Policies for Immigrants in Western Europe", *West European Politics*, 2007, vol. 30, n° 1, pp. 1-22.

<sup>9</sup> Le même constat peut être fait pour la France. Voir SAFI, Mirna, "Une refondation manquée. Les politiques d'immigration et d'intégration en France" [En ligne], *La vie des idées*, 2014, pp. 1-9 (voir pp. 3-4), <http://www.laviedesidees.fr/Une-refondation-manquee.html>

marquantes entre la France et l'Allemagne<sup>10</sup>. La longue tradition allemande du droit du sang<sup>11</sup> a encore aujourd'hui des conséquences sur les modes d'appartenance des immigrés et des descendants d'immigrés, ainsi que sur leur manière de trouver leur place au sein de la société. Jusqu'au début des années 2000, il était particulièrement difficile pour les immigrés et leurs descendants de devenir citoyens allemands. L'année 2001 a donc représenté un tournant dans l'histoire de la conception allemande de la nationalité : avec la réforme du Code de la nationalité, la durée de résidence requise pour la naturalisation est passée de 15 à 8 ans pour les immigrés. Mais l'évolution majeure provient du fait que le droit du sol est venu compléter le droit du sang<sup>12</sup>. Toutefois, une manifestation de volonté « à la Pasqua »<sup>13</sup> fut introduite, puisque les enfants nés en Allemagne de parents immigrés étaient dans l'obligation de choisir entre l'une de leurs deux nationalités avant leurs 23 ans. L'abrogation en 2014 de cette « obligation d'opter » (« *Optionspflicht* ») pour l'une ou l'autre nationalité<sup>14</sup> est venue renforcer cette évolution vers le droit du sol et alimenter le débat sur l'existence et la possibilité d'appartenances multiples. Ces changements sont importants au regard de la situation actuelle, puisque s'ils s'installent durablement en Allemagne, les nouveaux arrivants et leurs enfants pourront plus facilement devenir Allemands, ce qui était plus difficile pour les « *travailleurs invités* » (« *Gastarbeiter* ») arrivés entre les décennies 1950 et 1970, et leurs enfants. Néanmoins, il ne fait aucun doute que la longue tradition du droit du sang a favorisé l'émergence de frontières ethno-raciales nettes en Allemagne, en opposition avec l'existence de frontières plus floues en France<sup>15</sup>, l'islam étant devenu un marqueur particulièrement fort des frontières ethno-raciales commun à ces deux pays.

Outre la modification des modalités d'accès à la nationalité, la question de la cohésion sociale et du risque de désintégration est centrale dans les débats. Au début des années

---

<sup>10</sup> BRUBAKER, Rogers, *Citizenship and nationhood in France and Germany*, Cambridge, MA : Harvard University Press, 1992, 288 p.

<sup>11</sup> Un enfant ne pouvait être allemand que s'il avait au moins un parent allemand.

<sup>12</sup> Avec cette réforme, les enfants de parents étrangers peuvent devenir allemands du fait de leur naissance en Allemagne naissance si au moins un de leurs parents vit régulièrement et légalement en Allemagne depuis au moins huit ans et possède une carte de séjour permanente.

<sup>13</sup> En 1993, Charles Pasqua fit voter une loi selon laquelle les enfants étrangers en possession d'une carte de séjour nés en France devaient manifester leur volonté de devenir français entre 16 et 21 ans. Ce principe fut supprimé en 1998.

<sup>14</sup> Cette non-obligation d'opter ne concerne que les enfants qui ont grandi en Allemagne, c'est-à-dire s'ils ont vécu au moins 8 ans en Allemagne avant leurs 21 ans, ou s'ils y ont suivi leur scolarité pendant six ans ou obtenu un diplôme du niveau secondaire au minimum.

<sup>15</sup> ALBA, Richard, "Bright vs. Blurred Boundaries: Second-Generation Assimilation and Exclusion in France, Germany, and the United States", *Ethnic and Racial Studies*, vol. 28, n° 1, 2005, pp. 20-49.

2000, l'expression « *sociétés parallèles*<sup>16</sup> » (« *Parallelgesellschaften* »), qualifiée d'expression de l'année 2004 par la Société de la Langue Allemande<sup>17</sup>, véhiculait l'image d'enclaves dans lesquelles les familles immigrées, musulmanes, vivaient sans avoir aucun lien avec la société majoritaire et dans lesquelles la connaissance de l'arabe ou du turc suffisait pour aller à la mosquée et à la boulangerie<sup>18</sup>. Au regard de l'importance grandissante de la part de la population (présumée) musulmane dans l'ensemble de la population en Allemagne (estimée à environ 4 millions<sup>19</sup>) et dans un contexte de chasse aux « *réseaux dormants de l'islam fondamental* », Wolfgang Schäuble, alors ministre de l'Intérieur, a lancé en septembre la première Conférence allemande sur l'islam (« *Deutsche Islamkonferenz* »), afin d'institutionnaliser le lien entre l'État et « *les musulmans* ». À travers cette initiative, il s'agissait en particulier de trouver des alliés qui semblaient indispensables au « *maintien d'une cohésion sociale* », et de légitimer, par ces alliances, la politique d'intégration menée par le gouvernement de l'époque. La phrase prononcée en 2010 par Christian Wulff, alors président de la République fédérale d'Allemagne, « *L'islam fait partie de l'Allemagne* » a suscité un débat houleux sur la place de cette religion dans la société allemande et a marqué une évolution symbolique vers une Allemagne qui serait plus ouverte à la diversité. Mais la même année, le livre de Thilo Sarrazin, alors membre du parti social-démocrate d'Allemagne (« *Sozialdemokratische Partei Deutschlands* », SPD), intitulé « *L'Allemagne disparaît* »<sup>20</sup>, a propagé une vision négative de la figure du « *musulman* » et a participé à décomplexer la parole raciste. Au vu de l'installation probablement durable de familles majoritairement musulmanes, la question de l'acceptation et de la reconnaissance de l'islam est d'autant plus d'actualité que, dans le contexte actuel, les pratiques de démarcation à l'égard des musulmans sont plus que courantes et les positions anti-musulmans de plus en plus ouvertement affirmées (manifestions du mouvement PEGIDA, protestations contre la construction de mosquées, discriminations à l'encontre de jeunes présumés musulmans

---

<sup>16</sup> L'expression de « *sociétés parallèles* » a été popularisée dès 1996 à la suite d'une étude portant sur les jeunes turcs en Allemagne. Voir HEITMEYER, Wilhelm ; MÜLLER, Joachim ; SCHRÖDER, Helmut, *Verlockender Fundamentalismus. Türkische Jugendliche in Deutschland*, Frankfurt am Main : Suhrkamp, 1997, 278 p.

<sup>17</sup> Cette pratique existe depuis 1971 et est très médiatisée en Allemagne. En 2015, le mot « réfugié » a été qualifié de mot de l'année alors que le mot « *Gutmensch* » que l'on pourrait traduire par « Bonne pâte » est élu de « non-mot ». Cette expression de « bonne pâte » donne aux bénévoles engagés dans l'accueil des réfugiés l'image d'individus naïfs, idiots et porteurs d'une sorte d'impérialisme moral.

<sup>18</sup> KASCHUBA, Wolfgang, « *Wie Fremde gemacht werden* », *Tagesspiegel*, 14 janvier 2007.

<sup>19</sup> HAUG, Sonja ; MÜSSIG, Stephanie ; STICHS, Anja, *Muslimisches Leben in Deutschland*, Nürnberg : BAMF, 2009, 448 p. (voir p. 11).

<sup>20</sup> SARRAZIN, Thilo, *Deutschland schafft sich ab: Wie wir unser Land aufs Spiel setzen*, München : Deutsche Verlags-Anstalt, 2010, 464 p.

dans leur recherche d'emploi ou de formation, etc.). Quand, en 2010, Angela Merkel déclare la fin du multiculturalisme, ou quand Horst Seehofer (ministre-président de Bavière et président de l'Union chrétienne-sociale en Bavière (« *Christlich-Soziale Union in Bayern* », CSU) évoque la mort du multiculturalisme, ces deux responsables politiques ne font pas référence à un modèle sociétal, puisque l'Allemagne n'a jamais été un modèle multiculturaliste. Ces affirmations montrent bien plus que l'Allemagne est à la recherche d'une nouvelle manière de « *faire société* », de « *vivre ensemble* ».

D'après Dietrich Thränhardt, les intellectuels allemands tendraient à adhérer de préférence au modèle multiculturaliste anglo-saxon<sup>21</sup> qui fait écho à la vision herderienne d'identités juxtaposées, immuables et identiques aux frontières nationales<sup>22</sup>. Nous partageons le point de vue de D. Thränhardt selon lequel l'Allemagne ne correspondrait pas à un modèle qualifiable par une spécificité particulière. Même si l'Allemagne tente de se penser comme une société structurée par l'immigration depuis quelques années, affirmer qu'il existerait aujourd'hui un « *modèle allemand* » d'accueil et d'intégration revient à fixer l'Allemagne dans une représentation extérieure à celle-ci et à faire l'impasse sur ce processus particulièrement complexe de construction d'une « *société post-migratoire* »<sup>23</sup>. Aujourd'hui, environ un cinquième la population allemande est immigrée ou a au moins un parent immigré ou étranger<sup>24</sup>. Si l'on prend en compte d'autres types de relations familiales (par exemple le mariage avec une personne immigrée), un tiers de la population est concerné plus ou moins directement par la migration<sup>25</sup>. L'immigration qu'a connue l'Allemagne ces dernières années s'inscrit dans un processus politique et social lancé au début des années

---

<sup>21</sup> THRÄNHARDT, Dietrich, "Deutschland 2008: Integrationskonsens, pessimistische Erinnerungen und neue Herausforderungen durch die Globalisierung", *WISO-Diskurs*, 2009, pp. 45-59 (voir p. 54).

<sup>22</sup> Voir à ce sujet WIMMER, Andreas, "Herder's heritage and the boundary making approach: Studying ethnicity in immigrant societies", *Sociological Theory*, vol. 27, n° 3, 2009, pp. 244-270.

<sup>23</sup> Le concept de « *société post-migratoire* » ne signifie pas que la migration n'a plus lieu ; il renvoie plutôt aux transformations, aux conflits sociopolitiques ainsi qu'aux processus de construction identitaires qui ont lieu après la migration. Voir FOROUTAN, Naika, "Postmigrantische Gesellschaften", in : BRINKMANN, Heinz Ulrich ; SAUER, Martina, *Einwanderungsgesellschaft Deutschland. Entwicklung und Stand der Integration*, Wiesbaden : Springer Fachmedien, 2016, 380 p., pp. 227-254.

<sup>24</sup> STATISTISCHES BUNDESAMT, *Bevölkerung und Erwerbstätigkeit – Bevölkerung mit Migrationshintergrund. Ergebnisse des Mikrozensus 2015* [En ligne], Wiesbaden : Statistisches Bundesamt, 2016, 448 p. (voir p. 36), [https://www.destatis.de/DE/Publikationen/Thematisch/Bevoelkerung/MigrationIntegration/Migrationshintergrund2010220157004.pdf?\\_\\_blob=publicationFile](https://www.destatis.de/DE/Publikationen/Thematisch/Bevoelkerung/MigrationIntegration/Migrationshintergrund2010220157004.pdf?__blob=publicationFile).

<sup>25</sup> FOROUTAN, Naika ; CANAN, Coskun ; SCHWARZE, Benjamin ; BEIGANG, Steffen ; KALKUM, Dorina, *Deutschland Postmigrantisch I. Gesellschaft, Religion, Identität. Erste Ergebnisse*, Berlin : BIM, 2014, 60 p. (voir p. 48).



2000 de « *(re)fondation* » de la politique d'intégration et d'une nouvelle manière de faire société commune. La forte poussée des mouvements xénophobes et, à l'opposé, la vague de solidarité qu'a connu l'Allemagne en 2015, qualifiée de « *conte d'été* » par les médias allemands, montrent bien à quel point ce processus est riche en tensions.

### **Vers une « *culture de bienvenue et de reconnaissance* » ?**

À partir du milieu des années 2000 ont donc commencé celles que l'on pourrait appeler « *les années de l'intégration* ». Un premier sommet national sur l'intégration (« *Integrationsgipfel* ») a été consacré à ce thème en 2006. Le premier plan national d'intégration posant les jalons d'une nouvelle politique d'intégration fut présenté en 2007. Ce sommet et ceux qui suivirent réunissaient différents acteurs : monde politique, organisations syndicales, société civile, groupes religieux, fédérations sportives, organismes culturels, fondations mais aussi immigrants et descendants d'immigrés. L'idée de « *culture de bienvenue et de reconnaissance* » est dans la continuité de cette politique dans le sens où cette injonction au « *bon accueil* » s'adresse avant tout au groupe majoritaire de la société. Cette prescription se diffuse à partir de 2008, à un moment où les experts et les responsables politiques débattent d'un éventuel déficit de main d'œuvre qualifiée. L'Allemagne a besoin d'ouvriers qualifiés mais aussi d'employés dans les services, notamment dans les secteurs de la santé, des soins à la personne, de la sécurité et du transport. Il faut donc faire venir cette future main d'œuvre, "bien" l'accueillir et faire en sorte qu'elle ait envie de rester. La mise en place d'une « *culture de bienvenue* » est alors considérée comme une condition indispensable à l'attractivité de l'Allemagne.

La « *culture de la reconnaissance* » doit permettre, quant à elle, de faciliter l'installation des migrants et de leur famille sur le long terme et s'adresse en particulier aux nouveaux arrivants. Les familles qui vivent depuis plus longtemps en Allemagne semblent être d'ailleurs oubliées dans cette rhétorique. En effet, cette culture passe avant tout, selon le BAMF, par la reconnaissance des qualifications acquises par les migrants à l'étranger. Une loi sur l'amélioration de l'identification et de la reconnaissance des qualifications professionnelles a d'ailleurs été votée en 2011 afin de permettre aux immigrants déjà installés, mais aussi et surtout aux nouveaux arrivants, de travailler dans le domaine professionnel

correspondant à leurs qualifications<sup>26</sup>. En 2015, 22 404 demandes d'équivalence ont ainsi été traitées, dont les trois quarts dans le secteur de la santé, domaine où le manque de main d'œuvre se fait largement ressentir en Allemagne. La moitié de ces demandes ont émané d'individus ayant obtenu leur diplôme en Roumanie et en Pologne<sup>27</sup>.

Alors que l'Allemagne affichait un solde migratoire négatif en 2008 (- 55 743, toutes nationalités confondues) et que le gouvernement de l'époque déployait des efforts pour attirer les travailleurs qualifiés étrangers, environ deux millions de personnes sont arrivées en Allemagne en 2015. Cette année-là, le solde migratoire a atteint +1 139 402<sup>28</sup>. Selon les statistiques du BAMF, 38 % des individus ayant déposé une demande d'asile en 2015 ont étudié au moins jusqu'au lycée, et 18 % au total ont suivi des études supérieures. La solidarité et la « *culture de bienvenue* » peuvent donc tout à fait aller de pair avec une sélection sociale des demandeurs d'asile et donc avec un utilitarisme migratoire. Les personnes ayant de bonnes chances de voir leur demande d'asile être acceptée ont en effet un niveau d'études qui est supérieur à l'ensemble des demandeurs d'asile. Ceux qui proviennent de Macédoine, de Serbie ou du Kosovo présentent en revanche une part très importante d'individus très peu ou non qualifiés<sup>29</sup>. Ce n'est peut-être donc pas un hasard si ces pays ont été rajoutés à la liste des pays dits sûrs en octobre 2015. La loi sur équivalence des diplômes est sans aucun doute importante pour que l'insertion professionnelle d'une partie des personnes reconnues réfugiées soit réussie dans un avenir proche. Toutefois, en 2015, plus de 300 000 demandeurs d'asiles âgés de 18 à 24 ans sont arrivés en Allemagne ; il s'agit de leur donner la possibilité de suivre (ou reprendre) des études ou de se former. Même si de nombreuses entreprises allemandes sont à la recherche d'apprentis, il est très probable que les aspirations individuelles ne coïncideront pas nécessairement avec les

---

<sup>26</sup> Une étude montre que le risque d'être surqualifié dans l'emploi baisse de 32 % pour les personnes dont la qualification a été entièrement reconnue et de 14 % pour celles dont la reconnaissance des diplômes est partielle, par rapport à celles qui n'ont pas fait reconnaître leurs diplômes. Voir BRÜCKER, Herbert ; LIEBAU, Elisabeth ; ROMITI, Agnese ; VALLIZADEH, Ehsan, "Anerkannte Abschlüsse und Deutschkenntnisse lohnen sich", *DIW Wochenbericht*, n° 43, 2014, pp. 1144-1151.

<sup>27</sup> STATISTISCHES BUNDESAMT, "Volle Anerkennung für rund 12 700 ausländische Berufsqualifikationen im Jahr 2015 [En ligne]", Communiqué de presse n° 358, 6 octobre 2016, [https://www.destatis.de/DE/PresseService/Presse/Pressemitteilungen/2016/10/PD16\\_358\\_212.html](https://www.destatis.de/DE/PresseService/Presse/Pressemitteilungen/2016/10/PD16_358_212.html).

<sup>28</sup> Statistiques collectés à partir du site de l'Office fédéral allemand de la statistique (« Statistisches Bundesamt »), <https://www.destatis.de/DE/ZahlenFakten/GesellschaftStaat/Bevoelkerung/Wanderungen/Tabellen/WanderungenAlle.html>.

<sup>29</sup> RICH, Anna-Katharina, "Asylerstantragsteller in Deutschland im Jahr 2015. Sozialstruktur, Qualifikationsniveau und Berufstätigkeit", *BAMF-Kurzanalyse*, n° 3, 11 p. (voir pp. 5-6).

besoins sectoriels de l'économie allemande. Par ailleurs, nous pouvons prévoir que le nombre de places de formation sera insuffisant et que les employeurs auront des réticences à former des jeunes immigrés dont la possibilité et l'intention de rester en Allemagne sont incertaines.

Aujourd'hui, l'Allemagne compte 81,4 millions d'habitants ; sa population est vieillissante, son taux de natalité est bas, son taux de chômage est un des plus bas de l'UE et son économie connaît un déficit de main d'œuvre qualifiée. Les discours sur le déficit de main d'œuvre, sur la transition démographique mais aussi sur la place de l'islam dans la société allemande représentent plusieurs toiles de fond de la migration actuelle. Même si nous observons un discours politique qui souligne le devoir de leur pays envers les personnes qui fuient les dictatures et la persécution et qui, en même temps, tente de perpétuer l'image d'une Allemagne forte et capable de surmonter toutes les épreuves, la célèbre phrase prononcée par Angela Merkel en août 2015, « *Nous y arriverons* », s'est vite transformée en persiflage au regard du manque de préparation des administrations concernées. C'est en réalité dans l'engagement de la société civile et des citoyens que l'expression de la « *culture de bienvenue* » a été la plus visible et la plus forte.

### **« *Refugees Welcome* »<sup>30</sup> : une solidarité sans précédent mais à géométrie variable**

Si une enquête de grande envergure menée récemment auprès de réfugiés et demandeurs d'asile arrivés en Allemagne entre 2013 et 2016 montre que le besoin de protection a prévalu dans le choix de ce pays comme destination (73 % donnent le respect des droits de l'homme comme raison de leur choix), le sentiment d'être bienvenus constitue également l'un des motifs principaux (42 %)<sup>31</sup>. Dès l'ouverture des frontières entre l'Allemagne et l'Autriche en 2015, l'aide aux demandeurs d'asile qui a émané de la société civile s'est

---

<sup>30</sup> Cette expression, signifiant « *Bienvenue aux réfugiés* », figurait sur de nombreuses pancartes brandies lors de l'arrivée de migrants dans les gares au cours de l'été 2015. Ce slogan a également été repris sous forme de « *mot dièse* » (« *hashtag* ») sur le réseau social Twitter, pour mettre en valeur cette « *culture de bienvenue* » allemande.

<sup>31</sup> Cette enquête a été menée par le département du Panel socio-économique (« *Sozio-oekonomische Panel* », SOEP) de l'Institut allemand d'économie (« *Deutsches Institut für Wirtschaftsforschung* », DIW Berlin) et l'Institut de recherche sur le marché du travail (« *Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung* », IAB) : BRÜCKER, Herbert ; ROTHER, Nina ; SCHUPP, Jürgen, "IAB-BAMF-SOEP-Befragung von Geflüchteten: Überblick und erste Ergebnisse", *IAB-Forschungsbericht*, n°14-16, 2016, 102 p. (voir p. 23), <http://doku.iab.de/forschungsbericht/2016/fb1416.pdf>.

étendue à toute l'Allemagne et à tous les domaines : cours de langue improvisés (parfois même dans des jardins publics), collecte et distribution de vêtements, de produits de première nécessité, de jouets, aide à la traduction, accompagnement dans les démarches administratives, aide juridique, mise à disposition de logements, organisation de loisirs, etc. Une comparaison des résultats de deux enquêtes réalisées en 2015<sup>32</sup> et en 2016<sup>33</sup> auprès d'un échantillon de bénévoles indique une normalisation du travail bénévole : même si les femmes et plus généralement les personnes ayant un lien à la migration sont toujours nettement plus représentées parmi les bénévoles, leur structure sociodémographique s'est rapprochée de celle de l'ensemble de la population. On constate également une nette augmentation des bénévoles qui indiquent agir seuls ou dans le cadre d'un groupe auto-organisé (n'ayant pas le statut d'association). Un quart des bénévoles estime y consacrer plus de 10 heures par semaine.

Si les conditions démographiques et économiques sont réunies pour favoriser l'immigration et l'installation sur le long terme des migrants auxquels l'asile sera accordé, l'idée d'accueillir les migrants semble à première vue être acceptée par une grande partie de la population. Une enquête réalisée en mars 2016 auprès d'un échantillon représentatif de la population montre que 81 % des personnes approuvent le fait d'accorder une protection subsidiaire, conformément au droit européen<sup>34</sup>. Toutefois, la solidarité à l'égard des migrants est à géométrie variable. En effet, lorsqu'il s'agit d'appliquer la convention de Genève, la part varie en fonction du motif de persécution : elle atteint 72 % quand le motif est la persécution en raison de l'appartenance à la confession religion chrétienne, 51 % quand il s'agit de l'appartenance à la confession religion musulmane<sup>35</sup>. Alors que le sentiment est partagé sur les répercussions de l'arrivée des réfugiées sur l'économie (39 % pensent que les répercussions seront positives, 39 % qu'elles seront négatives et 23 % ont une opinion partagée), pratiquement la majorité des personnes interrogées estiment que l'arrivée des

---

<sup>32</sup> KARAKAYALI, Serhat ; KLEIST, Olaf, *EFA-Studie – Strukturen und Motiven der ehrenamtlichen Flüchtlingsarbeit (EFA) in Deutschland. Forschungsbericht: Ergebnisse einer explorativen Umfrage vom November/Dezember 2014*, Berlin : BIM/Universität Humboldt de Berlin, 2015, 35 p.

<sup>33</sup> KARAKAYALI, Serhat ; KLEIST, Olaf, *EFA-Studie 2 – Strukturen und Motiven der ehrenamtlichen Flüchtlingsarbeit (EFA) in Deutschland. 2. Forschungsbericht: Ergebnisse einer explorativen Umfrage vom November/Dezember 2015*, Berlin : BIM/Universität Humboldt de Berlin, 2016, 37 p., (voir pp. 3-4)

<sup>34</sup> La protection subsidiaire concerne les personnes qui fuient les guerres et les combats armés.

<sup>35</sup> GERHARDS, Jürgen ; HANS, Silke ; SCHUPP, Jürgen, "Einstellungen der BürgerInnen in Deutschland zur Aufnahme von Geflüchteten", *DIW Wochenbericht*, n° 21, 2016, pp. 467-473, (voir p. 468).

réfugiés aura des conséquences négatives sur l'Allemagne en général comme pays où il fait bon vivre (47 %) et sur les valeurs centrales à la société allemande (51 %) <sup>36</sup>.

Cette vision véhicule l'idée selon laquelle les nouveaux arrivants ne partageraient pas les valeurs de la société allemande. Certains de ces résultats témoignent de l'importance de la religion comme marqueur de frontières entre « nous » et « eux » et de la figure du « musulman », au comportement déviant, dans la construction de l'identité collective allemande. C'est d'ailleurs largement sur cette question que les mouvements d'extrême droite construisent leurs discours xénophobes et racistes. Les débats qui ont suivi les événements de la nuit du 31 décembre 2015 à Cologne ont ainsi participé à renforcer une représentation négative de l'homme « arabe ou nord-africain » et une représentation positive de l'identité allemande, exempte de sexisme et de culpabilité dans ce domaine. Mais l'influence des mouvements d'extrême droite sur l'opinion publique ne se limite pas au domaine des représentations, elle peut avoir des conséquences aussi indirectement sur les décisions politiques.

### **Les limites de la solidarité humanitaire : durcissement des droits**

L'histoire des migrations et de la politique d'asile en Allemagne montre que les flux de migrations forcées ont été accompagnés de mouvement xénophobes et d'une détérioration successive du droit d'asile et des droits sociaux dont peuvent bénéficier les demandeurs d'asile et les réfugiés. Dans les années 1990, l'Allemagne a connu un pic de demandes d'asile de personnes en provenance de Yougoslavie. À cette période, des violences racistes sont perpétrées dans de nombreuses villes allemandes (Rostock, Hoyersweda, Solingen, Mölln, etc.). En parallèle, un mouvement est apparu : celui des anti-nationalistes et des anti-allemands qui ne voulait pas voir ressurgir l'Allemagne nationaliste <sup>37</sup>. Suite à ce qui a été appelé le « *Compromis sur l'asile* » (« *Asylkompromiss* »), entre la CDU et le SPD en 1993 (et avant l'entrée en vigueur de la convention de Dublin en 1997 à laquelle l'Allemagne a donné le ton), des restrictions du droit d'asile ont été votées et la constitution a été modifiée.

---

<sup>36</sup> GERHARDS, Jürgen ; HANS, Silke ; SCHUPP, Jürgen, Einstellungen der BürgerInnen in Deutschland zur Aufnahme von Geflüchteten. *Art. cité* (voir p. 471)

<sup>37</sup> LAPLANCHE-SERVIGNE, Soline, "La lutte contre le racisme des 'minorisés' en France et en Allemagne depuis les années 1980", *Hommes et Migrations*, 2009, n° 1277, pp. 56-66.

L'Allemagne se donna notamment la possibilité de refuser les demandes d'asile et d'expulser les individus qui seraient passés par un pays membre de l'UE ou par un pays tiers dit sûr. À partir de ce moment-là, entrer en Allemagne pour y déposer une demande ne pouvait se faire que par la voie aérienne. Ces restrictions répondaient à l'époque aux attentes de l'opinion publique, notamment au regard des prestations sociales : l'octroi de certaines aides sociales était alors réservé aux citoyens allemands et à celles et ceux qui n'étaient pas demandeurs d'asile. La loi sur les prestations sociales pour les demandeurs d'asile (« *Asylbewerberleistungsgesetz* ») entra en vigueur en novembre 1993 : à partir de ce moment-là et jusqu'en 2012, les demandeurs d'asile, les étrangers en situation irrégulière et les personnes dont la procédure d'expulsion était provisoirement interrompue (« *Gedultete* ») recevaient une aide sociale inférieure d'environ 40 % au revenu minimum vital d'existence.

En réaction à l'immigration récente en direction de l'Allemagne, nous assistons à un mouvement de solidarité citoyenne ample et, en parallèle, à un renforcement des mouvements populistes de droite. Cette évolution s'accompagne d'un durcissement du droit d'asile et des droits sociaux. La première série de mesures, appelées « *Paquet I sur l'asile* » (« *Asylpaket I* ») et entrées en vigueur en octobre 2015, ajoute entre autres l'Albanie, le Kosovo, le Monténégro à la liste des pays qualifiés de sûrs. Une mesure permet de procéder à des expulsions à tout moment sans notification préalable et une autre revoit les possibilités de modifier l'aide financière allouée aux demandeurs d'asile les six premiers mois. Ainsi, les demandeurs d'asile ne reçoivent plus une aide en espèces, mais leurs besoins de base doivent être couverts par des prestations en nature (biens de consommation et biens durables). En outre, avec ce premier paquet de mesures, la police est autorisée à confisquer les objets de valeur et l'argent que les migrants possèdent lorsqu'elle les contrôle à leur arrivée. Par exemple, en Bavière, le plafond à ne pas dépasser est de 750 euros<sup>38</sup>. Pour une partie de l'opinion publique, ce genre de pratique est perçu comme étant légitime puisque les allocataires de l'aide sociale doivent eux aussi déclarer leur patrimoine afin de percevoir des aides de l'État. Mais le demandeur d'asile est dans une toute autre position et ne subit pas le même traitement, puisqu'il est tout simplement fouillé. En 2016, une

---

<sup>38</sup> GAUL, Simone, «Das Kleingeld der Flüchtlinge» [En ligne], *Zeit-Online*, 2 janvier 2016, <http://www.zeit.de/gesellschaft/zeitgeschehen/2016-01/asyl-fluechtlinge-geld-vermoegen-deutschland>. Voir les paragraphes 7 et 7a de la Loi sur les prestations pour les demandeurs d'asile citée précédemment. *Asylbewerberleistungsgesetz* (AsylbLG) du 30 juin 1993.

procédure d'asile accélérée a été mise en place dans le cadre du « *Paquet II sur l'asile* » (« *Asylpaket II* »)<sup>39</sup>, lui-même englobant d'autres mesures de durcissement du droit d'asile. Alors que les bénéficiaires de la protection subsidiaire pouvaient bénéficier rapidement du regroupement familial, ils doivent maintenant attendre deux ans avant de pouvoir faire venir leur famille<sup>40</sup>.

Ces développements montrent que l'Allemagne, sur fond de polarisation de l'opinion publique, joue aujourd'hui sur plusieurs fronts : il s'agit d'afficher une solidarité humanitaire en accueillant les migrants qui fuient la persécution tout en contrôlant les demandes d'asile et l'accès aux aides sociales. Concernant ce dernier point, la question de l'insertion sociale et professionnelle des nouveaux arrivants est primordiale aujourd'hui pour la société allemande, c'est d'ailleurs sa première préoccupation. Des dispositifs symboliques et d'information ont été mis en place, comme le lancement d'un site internet intitulé « *L'Allemagne peut y arriver* »<sup>41</sup> (« *Deutschland kann das* ») qui donne des informations sur les initiatives de la société civile en lien avec l'insertion des réfugiés et les possibilités d'engagement, sur les bonnes pratiques de certains employeurs, et qui présente tout ce qui est fait en matière de politique d'intégration par l'État allemand. La loi sur l'intégration<sup>42</sup>, votée en 2016, se situe dans le prolongement du principe « *encourager et exiger* » (« *Fördern und Fordern* ») que l'on retrouve dans les mesures réformant le marché du travail engagées depuis le début des années 2000<sup>43</sup>, mais aussi de manière plus générale dans la politique d'intégration mise en place à cette même période. Il s'agit à la fois de proposer des programmes d'aide à l'insertion sociale et professionnelle, mais aussi de prévoir des sanctions : il est par exemple obligatoire de suivre le parcours d'intégration (cours de langue et cours d'orientation) avec assiduité pour pouvoir bénéficier des aides sociales, obtenir un

---

<sup>39</sup> Loi sur l'introduction d'une procédure d'asile accélérée (« *Gesetz zur Einführung beschleunigter Asylverfahren* ») du 11 mars 2016,

[http://www.bgbl.de/xaver/bgbl/start.xav?startbk=Bundesanzeiger\\_BGBI&jumpTo=bgbl116s0390.pdf](http://www.bgbl.de/xaver/bgbl/start.xav?startbk=Bundesanzeiger_BGBI&jumpTo=bgbl116s0390.pdf).

<sup>40</sup> Loi sur le séjour, l'activité professionnelle et l'intégration des étrangers (« *Gesetz über den Aufenthalt, die Erwerbstätigkeit und die Integration von Ausländern im Bundesgebiet* »), [https://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/aufenthg\\_2004/gesamt.pdf](https://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/aufenthg_2004/gesamt.pdf).

<sup>41</sup> [https://www.deutschland-kann-das.de/Webs/DEKD/DE/Home/home\\_node.html](https://www.deutschland-kann-das.de/Webs/DEKD/DE/Home/home_node.html).

<sup>42</sup> La loi sur l'intégration n'est pas une loi à proprement parler mais un texte constitué d'articles modifiant les lois existantes.

<sup>43</sup> Les personnes sans emploi sont rapidement sanctionnées par une baisse de leurs prestations sociales si elles ne se rendent pas à un rendez-vous auprès de leur conseiller ou si elles refusent de prendre un emploi qui leur est imposé par le *Jobcenter*, l'administration en charge des personnes au chômage depuis plus d'un an. De même, les migrants peuvent voir leurs aides sociales suspendues s'ils ne sont pas présents de manière assidue aux cours prévus dans le cadre du parcours d'intégration (cours de langue et d'orientation).

permis de séjour ou encore demander par la suite la naturalisation<sup>44</sup>. Parallèlement à ces mesures de contrôle et de restrictions des aides, l'Allemagne prépare l'insertion professionnelle des nouveaux arrivants, qu'elle souhaite rapide. La loi sur l'intégration citée précédemment, introduite dans l'esprit des « *jobs à un euro* » (« *Ein-Euro-Jobs* »)<sup>45</sup>, prévoit notamment que les migrants soient rémunérés 80 centimes de l'heure<sup>46</sup> (soit environ vingt centimes de moins que l'indemnité horaire minimum prévue pour ces emplois), en plus du versement des aides sociales, pour les travaux qu'ils effectuent dans le cadre d'activités au sein des centres d'hébergement. Le statut légal vient légitimer cette discrimination en termes de rémunération, tout en maintenant les avantages (très relatifs certes) des autres chômeurs. Néanmoins, depuis l'adoption d'une loi sur l'asile en août 2016, les demandeurs d'asile ne doivent plus attendre 15 mois avant de pouvoir exercer une activité professionnelle : le délai de carence a été réduit à trois mois dans la plupart des sections régionales gérées par l'Agence fédérale pour l'emploi (« *Bundesagentur für Arbeit* »)<sup>47</sup>. Cette mesure ne concerne cependant pas les demandeurs d'asile en provenance des pays tiers dits sûrs, car ceux-ci n'ont pas le droit de travailler durant toute la durée du traitement de leur procédure d'asile. Enfin, le principe de priorité nationale est abandonné dans la plupart des sections régionales. Ces dernières mesures visant à accélérer et faciliter l'accès au marché du travail sont certes positives, mais elles sont loin d'être suffisantes au regard des réticences de certains employeurs à l'égard de demandeurs d'emploi présumés musulmans et dont le statut légal est plus que précaire.

## Sur ce dossier

L'ouverture des frontières et le déploiement d'une solidarité citoyenne importante sont deux événements qui vont sans aucun doute marquer l'histoire collective allemande. Cette ouverture à différents niveaux (politique, gouvernemental, communal, citoyen) pourrait être

---

<sup>44</sup> Cela ne s'applique pas à toutes les catégories de migrants mais aux demandeurs d'asile en particulier.

<sup>45</sup> Les « *jobs à un euro* » ont été mis en place en 2002 au moment des réformes du marché du travail dans le cadre de la loi dite « loi Hartz IV » (du nom de Peter Hartz, directeur du personnel chez Volkswagen, inspirateur de cette loi) sur les prestations de chômage. En 2015, 90 000 personnes étaient des « *travailleurs à un euro* » et étaient payées 1,05 euro de l'heure, en plus du versement de l'aide sociale et de l'aide au logement.

<sup>46</sup> Loi sur les prestations pour les demandeurs d'asile. Asylbewerberleistungsgesetz (AsylbLG) du 30.06.1993, § 5.

<sup>47</sup> Loi sur l'asile. Asylgesetz, août 2016, [https://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/asylvfg\\_1992/gesamt.pdf](https://www.gesetze-im-internet.de/bundesrecht/asylvfg_1992/gesamt.pdf).



constitutive d'un nouveau « *modèle allemand* ». Elle se reflète dans le ressenti des réfugiés qui, en grande partie, se sentent bienvenus et souhaitent s'installer durablement. Toutefois, même si la population en Allemagne est en grande partie favorable à l'accueil des victimes de la guerre et de la persécution, la majorité de la population considère que les individus s'étant vus reconnaître le statut de réfugié devraient être renvoyés dans leur pays d'origine lorsque la situation le permettra : seuls 28 % sont favorables à leur installation définitive en Allemagne<sup>48</sup>. Ces chiffres montrent bien que l'immigration récente et l'installation durable de nouveaux arrivants pourraient constituer un défi pour l'Allemagne de demain. Les contributions de ce dossier montrent, sous différentes perspectives, que l'Allemagne est à la recherche d'une nouvelle manière de « *faire société* ». Ce processus est accompagné d'un élan de solidarité mais en particulier de tensions sociales et politiques, de démarcations identitaires et de négociations de l'identité collective allemande.

*Filiz Keküllüoğlu* et *Deniz Yıldırım* d'un côté et *Virginie Silhouette-Dercourt* de l'autre thématisent, dans leur contribution respective, les pratiques de démarcation et de contrôle existantes en Allemagne vis-à-vis des nouveaux arrivants. Pour *Filiz Keküllüoğlu* et *Deniz Yıldırım*, si la démarcation culturelle la plus forte est celle qui émane des mouvements d'extrême droite et de l'AfD, celle-ci se retrouve également au sein de l'engagement citoyen. Selon ces deux auteures, une « *culture de bienvenue* » ne peut exister que si de véritables structures d'accueil sont mises en place et si l'ensemble des membres de la société participe à l'élaboration d'une nouvelle identité collective. Mais il est avant tout indispensable pour cela que les migrants soient considérés dès leur arrivée comme des individus autonomes et que s'instaure une relation symétrique non paternaliste. Comme le montre *Virginie Silhouette-Dercourt*, cette relation asymétrique s'exprime dans les cours de langues et de civilisation qui constituent une partie du parcours d'intégration que doivent suivre les candidats étrangers à l'accès à la résidence et à la nationalité allemande. Ces cours, centrés sur l'apprentissage de l'allemand par la consommation, prennent la tournure d'une injonction aux bonnes manières et à se comporter en « *bon allemand* ». Le dispositif d'intégration mis en place a donc également la fonction de contrôler et d'« *éduquer* » celles et ceux qui sont supposés « *trop différents* » sur le plan culturel. Pourtant, les résultats d'une

---

<sup>48</sup> GERHARDS, Jürgen ; HANS, Silke ; SCHUPP, Jürgen, "Einstellungen der BürgerInnen in Deutschland zur Aufnahme von Geflüchteten", art. cité (voir p. 470).

enquête menée récemment bousculent les idées reçues sur le non-attachement présumé des nouveaux arrivants à certaines valeurs : 96 % d'entre eux seraient favorables à la démocratie et seule une minorité (13 %) n'approuverait pas la séparation entre l'État et la religion<sup>49</sup>. Les représentations traditionnelles sur la répartition des rôles entre les sexes seraient même plus courantes parmi les Allemands, puisque si 86 % des réfugiés interrogés affirment que travailler est la meilleure manière pour une femme d'être indépendante, seuls 72 % des Allemands sont de cet avis. Ces chiffres montrent à quel point les discours xénophobes et racistes — mais pas uniquement ceux-là — construisent une prétendue réalité, bien éloignée de la réalité empirique.

La construction de l'« étranger » comme « autre », différent culturellement et ne partageant pas les mêmes valeurs ne se retrouve pas uniquement dans les discours du mouvement PEGIDA et du parti politique AfD. Mais c'est au sein de ces mouvements que le racisme s'exprime de la manière la plus exacerbée et décomplexée. Ainsi, si l'on doit aujourd'hui parler de « crise » en Allemagne, ce n'est pas d'une « crise des migrants » dont il s'agit mais avant tout d'une crise caractérisée par la montée en force des positions et des opinions xénophobes et racistes. La popularité grandissante des idées de l'extrême droite est au cœur de la contribution de *Thorsten Heese* et de l'entretien mené par *Vincent Geisser* avec *Dietmar Loch*. En replaçant dans une perspective historique l'évolution des mouvements xénophobes, *Thorsten Heese* retrace les flux d'émigration et d'immigration et montre comment ces mouvements ont empêché et empêchent encore aujourd'hui l'élaboration d'un récit migratoire post-national. Celui-ci permettrait de contrebalancer l'expansion de l'extrême droite à plus long terme et contribuerait à ce que l'Allemagne s'assume et se construise comme une société structurée par les migrations, ce qu'elle est en réalité depuis bien longtemps. Les positions anti-migratoires ne sont pas nouvelles en Allemagne mais, selon *Dietmar Loch*, le discours s'est clairement décomplexé de sorte qu'il traverse l'ensemble de la classe politique et touche tous les acteurs sociaux. L'histoire de l'Allemagne a fait émerger des modalités d'expression des idées d'extrême droite qui sont parfois différentes de celles que l'on connaît en France : mouvements et rassemblements xénophobes partant de la population, groupes de *skinheads* actifs. Mais quelles que soient ces modalités, leurs discours sont des obstacles à l'élaboration d'un récit migratoire post-

---

<sup>49</sup> BRÜCKER, Herbert ; ROTHER, Nina ; SCHUPP, Jürgen, *IAB-BAMF-SOEP-Befragung von Geflüchteten*, op. cit. (voir p. 79).

national. Alors qu'il a été déclaré que l'islam faisait partie de l'Allemagne, cette religion apparaît comme un marqueur de frontières puissant. La figure de l'« étranger » a changé : l'« autre » n'est plus le « travailleur immigré » mais le « réfugié », le « Turc » et le « jeune musulman ». L'homogénéisation qui découle de ce marqueur religieux contribue à rendre invisible la diversification croissante et la multiplicité des appartenances chez une partie de la population qui est nettement visée dans les discours anti-musulmans.

En thématissant le vécu des jeunes musulmans dans les domaines qui touchent à l'identité, à la religion, *Goetz Nordbruch* montre comment ils construisent leurs identités en Allemagne en interaction avec les assignations et la discrimination et à quel point il peut leur être difficile de s'identifier comme étant allemands et donc de participer à la construction d'une identité collective « *post-migratoire* ». Dénier les identités multiples au sein même de ce qui pourrait caractériser cet « être allemand » c'est aussi laisser le terrain à d'autres mouvements, plus radicaux. Une société devient « *post-migratoire* » à partir du moment où l'identité nationale collective est négociée par l'ensemble de ceux qui la constituent et où les institutions et les structures sont adaptées à la réalité migratoire. *Sina Arnold* présente enfin les points forts et les faiblesses de ce concept de « *post-migratoire* » ou de « *post-migrant* » qui a émergé ces dernières années dans la littérature allemande sur les migrations. Au niveau sociétal, il pourrait permettre, selon l'auteure, de mieux rendre compte des changements sociaux, politiques et démographiques. Au niveau individuel, il permettrait de ne pas fixer les individus dans des identités particulières, mais plutôt de souligner le caractère fluide et changeant des identités et des manières de voir et de vivre. Comme le montrent notre contribution et les suivantes, la question identitaire et des frontières ethno-raciales est au cœur des débats publics et scientifiques et ce qui est en jeu en Allemagne aujourd'hui, c'est la définition d'un « nous » nouveau et la question du pouvoir dans ce processus de définition.

